

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL371

présenté par

Mme Thourot, rapporteure et M. Fauvergue, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« infractions relatives aux armes prévues »,

les mots :

« trafic d'armes prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.